

SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MOBILITES

COMITE SYNDICAL DU 3 AVRIL 2023
DE 10 H 00 à 12 H 00

DELIBERATION N° 2023 – 15



Objet : Participation au Challenge de la Mobilité 2023

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités réuni sous la présidence de son Président, Franck Dhersin, le 03 avril 2023,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités votés le 28 mars 2022 et l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2022,

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire présenté le 30 Janvier 2023,

Vu le Budget Primitif voté ce jour,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2023 adoptées jusqu'à ce jour,

Vu l'instruction budgétaire et comptable de la M14,

Vu la délibération n°2022-24 du 27 juin 2022, autorisant le soutien du syndicat au Challenge de la Mobilité et la convention de partenariat associée,

CONSIDERANT

Considérant l'implication du Syndicat Hauts-de-France Mobilités dans les politiques de mobilité et les outils développés pour répondre à ces problématiques,

Considérant la demande de la CCI Grand Lille, qui co-organise le challenge de la Mobilité 2023 afin d'accompagner les entreprises et les structures publiques vers une mobilité durable, et notre participation au challenge en tant que co-organisateur depuis la 1^{ère} édition en 2015,

Considérant l'impact positif du challenge de la mobilité lors de la précédente édition, soit 30% d'inscriptions supplémentaires sur passpasscovoiturage.fr en septembre 2022 par rapport au nombre moyen d'inscription par mois.

DECIDE

- De renouveler le soutien à cette manifestation au travers du partenariat décrit dans la convention jointe,
- D'attribuer une subvention de 4000 euros, comme le prévoient les termes de la convention annexée à la présente délibération

AUTORISE

Monsieur le Président du Syndicat Hauts de France Mobilités à finaliser et signer les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,
Franck DHERSIN